



**Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la
Chiers et de ses affluents**



La Renouée du Japon



La Renouée du Japon, une plante invasive

Originaires d'Asie, la Renouée du Japon a été introduite en Europe au 19^{ème} siècle à des fins ornementales. Elle est présente depuis plus de 50 ans dans la région Lorraine et ne cesse de se propager.



Floraison (SIAC)

Dotée d'une grande capacité d'adaptation, elle colonise tout type de milieux, zones de friches, rives de cours d'eau, talus de route, etc. Elle est, à ce jour, implantée sur une vaste partie du bassin versant de la Chiers.

Cette plante présente une structure comportant une partie aérienne constituée de grandes tiges creuses, de feuilles d'un vert franc et de fleurs regroupées en grappes blanches.

La colonisation du milieu



Foyer en période hivernale (SIAC)

Les stratégies d'invasion multiples et efficaces (dispersion de graines, de fragments de tiges, et de rhizomes) développées par la Renouée du Japon en font une plante extrêmement envahissante, et son implantation constitue une concurrence pour les plantes locales.

En sachant que ces éléments résistent à des conditions extrêmes et qu'un fragment de seulement 0,7 gramme suffit à une reprise, la Renouée du Japon constitue une plante invasive de premier plan.

Une fois implantée, elle a la faculté d'occuper très vite un secteur par :

- son système racinaire très étendu et très dense ;
- son feuillage opaque laissant peu de lumière aux autres végétaux ;
- un développement rapide dès le début du printemps ;
- l'émission de substances toxiques dans le sol.

L'objectif de la lutte, face à la difficulté d'éradiquer cette plante, est de limiter son expansion en restaurant les milieux dégradés et en permettant l'implantation d'une végétation locale. En effet, le retour de ces végétaux va permettre de limiter le développement de la Renouée, et de retrouver tous les avantages associés : autoépuration, maintien des berges, régulation hydrique, biodiversité...

Quels sont les moyens de lutte?

Tout d'abord, la vigilance est l'élément premier de cette lutte, afin, d'une part de détecter les colonisations au plus tôt, et d'autre part, de veiller à ne pas contaminer d'autres secteurs non colonisés.

Le fauchage

Le fauchage, effectué au moins 4 fois par an, permet de limiter la prolifération du foyer et d'empêcher la floraison.



Fauchage manuelle (site APSOM)

L'arrachage des jeunes pousses



Arrachage (site Smigiba)

L'arrachage consiste à l'enlèvement des plants en début de végétation à chaque fois qu'ils repoussent.

Le pâturage

Le pâturage est réalisé à l'aide d'animaux brouteurs (vaches, moutons, chèvres). Le but est de maintenir le foyer sous forme de jeunes pousses mangées très régulièrement.



Pâturage (site association Sahel Vert)

Le bâchage



Bâchage (site sava-association)

Le bâchage consiste à masquer à la lumière la Renouée du Japon sur une longue période (3-4 ans) afin d'empêcher son développement.

Le décaissement et le criblage

Ces procédés ont pour objectif l'éradication de la plante, et consistent à l'enlèvement ou la neutralisation de tous les éléments de Renouée du Japon présents (rhizomes, racines). Ils engendrent des frais importants du fait de l'utilisation de matériels lourds.



Décaissement (site Smigiba)

La plantation



Plantation (SIAC)

La plantation est utilisée en complément d'autres techniques, et consiste à l'implantation de plants ou de boutures sur la zone traitée afin d'installer une concurrence, et permettre à terme de retrouver une végétation initiale.



Il est très important de veiller à exporter tous les résidus végétaux issus de ces actions vers une plateforme étanche et close afin de les faire sécher puis brûler. Seules ces précautions peuvent permettre d'envisager la non contamination d'autres secteurs.



Les règles de base à respecter :

- Ne pas planter la Renouée du Japon
- Ne pas traiter chimiquement (problème environnemental)
- Veiller à rassembler et détruire tous résidus de coupes
- Ne pas disséminer de terres infestées
- Ne pas déboiser à proximité de massifs de Renouée du Japon
- Sensibiliser son entourage

Le SIAC est engagé dans la lutte contre la Renouée du Japon par la réalisation de chantiers tests sur le bassin versant de la Moulaine, affluent de la Chiers.



Fauchage (SIAC)

Fauches répétées au cours de l'année 2014, sur deux secteurs (au vieux village de Herserange et le long de la RD 196) avec :

- Fauchages de la Renouée du Japon ;
- Evacuation et brûlage des produits de coupes.

Reconstitution d'une végétation rivulaire au niveau du centre aéré de la ville de Herserange :

- Arrachage de la Renouée du Japon ;
- Décaissement léger ;
- Evacuation et traitement des éléments retirés ;
- Apport de terre saine et terrassement de la berge ;
- Pose d'un géotextile ;
- Implantation d'arbres, d'arbustes et de boutures.



Reconstitution d'une végétation (SIAC)

Ce document visant à présenter de façon succincte les actions pouvant être mises en place, le SIAC reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et demandes d'aide technique sur ce sujet.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers et de ses affluents
3, Avenue Charles de Gaulle E 54 260 LONGUYON
Tel. : +33382445290
Courriel : contact@syndicat-chiers.fr
Site web: www.syndicat-chiers.fr

